

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2015_ 0167

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 15 septembre 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, MME DODOTE, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCNIK, MME CAMARA NDOMBELE (arrivée à 20h40, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour), M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivé à 20h39, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour), MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ (arrivé à 20h57 pendant l'examen du point n°5 de l'ordre du jour), M. TEBALDINI, M. KAPLAN.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Monsieur SANCHEZ	qui a donné pouvoir à Monsieur BARDET
Madame JULIAN	qui a donné pouvoir à Madame COLLETTE
Monsieur CALAMITA	qui a donné pouvoir à Madame NATALE
Monsieur KRZEWSKI	qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ (à compter du point n°5)
Madame BOUHENNI	qui a donné pouvoir à Monsieur DIOGO
Madame KRA	qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN (à compter du point n°5)

ABSENTE : Madame PELLICOLI

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Claudine ROTOMBE

Arrivée de Monsieur MAYOULOU NIAMBA à 20h39 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.
Arrivée de Madame CAMARA NDOMBELE à 20h40 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.
Arrivée de Monsieur DRAME à 20h57 pendant l'examen du point n°5 de l'ordre du jour.
Sortie de Monsieur TEBALDINI à 21h14 pendant le vote du point n°8 de l'ordre du jour

Point n° 3 : Modification du tableau des effectifs

- suite DEL2015_ **0 1 6 7**
portant sur la modification du tableau des effectifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau modifié des effectifs du personnel territorial de Noisiel annexé au budget 2015,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la modification du tableau des effectifs afin de répondre aux besoins des services et de pourvoir à la vacance d'emplois suite à des départs,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 14 septembre 2015,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

Libellé du grade	Existant	Présente -	Décision +	SOIT
Agent Spécialisé de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles	8		+2	10

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2015 et suivants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le 29 SEP. 2015

29 SEP. 2015